



## POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, Info

Comité rédaction  
Nina Charlier, Sigrid Gérardin,  
Marie-Caroline Guérin,  
Thomas Lancelot,  
Marie-Noëlle Lemoine,  
Danielle Ridet.  
Nicole Desautels, Ingrid Darroman,  
Monique Migneau

Imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt  
Légal: Octobre 2009 - Prix: 0.40€  
Directeur de la Publication: Gérard Aschieri

**POUR** L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**

104 Rue Romain Rolland  
93260 LES LILAS  
TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548  
E-Mail : fsu.nationale@fsu.fr

**Retrouvez les infos  
sur le site web  
de la FSU :**  
<http://fsu.fr>

### Editorial

Cette fin d'année civile est marquée par une manifestation pour défendre les droits des femmes à l'initiative du Collectif national (CNDF) regroupant les structures féministes, femmes, syndicales et politiques. Cette action veut mettre sur le devant de la scène que rien n'est gagné pour les femmes et qu'il faut toujours réaffirmer haut et fort que l'égalité formelle doit devenir réelle. Les mots les discours, les lois ne suffiront pas.

Depuis un siècle en France les filles ont franchi un à un tous les obstacles pour arriver à être scolarisées massivement jusqu'à l'université, elles sont même devenues meilleures élèves que les garçons, mais l'ordre des choses ne change pas ! Et si « *changer les mentalités* » passait par une analyse et une reconnaissance du système patriarcal comme système d'oppression ?

Les conquêtes des luttes féministes des années 70 ont du mal à déboucher sur une société égalitaire et il semble qu'une grande résistance de la société dans son ensemble, empêche les évolutions y compris en France. Et nous mesurons bien la fragilité de toute avancée égalitaire en temps de crise, ou lorsque l'Etat veut faire des économies budgétaires, avec par exemple la remise en cause de mesures compensatoires qui permettaient aux femmes de retrouver une partie du niveau de vie perdu lors des maternités et des premières années d'éducation des enfants.

Certains trouveraient légitime, au nom de l'égalité de traitement, de partager les avantages liés aux enfants pour la retraite. La véritable égalité serait que toutes les tâches

domestiques et celles inhérentes à l'éducation des enfants soient partagées équitablement, véritablement, entre les hommes et les femmes. Femmes qui trop souvent renoncent à leur vie sociale, culturelle et politique, car elles n'ont pas de véritable choix qui s'offre à elles.

La FSU n'échappe pas aux difficultés de promouvoir les femmes dans les instances. Elle est dépendante des syndicats nationaux, des sections départementales et des courants de pensée, qui forment la FSU, pour son fonctionnement quotidien. Autant de niveaux qui n'ont pas forcément d'habitudes, de règles, ou tout simplement de vigilance, pour permettre la parité et la prise de responsabilité des femmes.

Le dernier congrès avait décidé de la mise en place d'un Observatoire de la parité, sur la base d'un groupe de travail ne réunissant pas seulement des membres du secteur Femmes. Durant le mandat deux interventions ont été faites en plénière du CDFN, un questionnaire en direction des SD a aussi été élaboré et envoyé mais peu de réponses sont parvenues malgré les relances. L'urgence semble toujours ailleurs !

Nous devons pourtant apporter autant de volonté et d'esprit de transformation de la société en ce qui concerne l'égalité Femmes/Hommes, que pour toutes les autres actions/objectifs de notre syndicalisme. La démocratisation de la société englobe cette dimension là.

**La question reste donc posée  
pour le prochain congrès.**

**Marie-Caroline Guérin**

# Travail des femmes et conciliation de la vie : L'économie patriarcale bien de chez nous.

Une des conquêtes méconnue de la lutte féministe des années 70 a été d'identifier le fondement du système politique patriarcal, à savoir : le travail domestique accompli par les femmes à titre **gratuit** pour le plus grand profit des hommes. Le texte majeur en France qui a mis en lumière l'économie politique du patriarcat est l'article intitulé *L'Ennemi principal* (1) de la sociologue Christine Delphy. Son analyse démontre que le travail domestique et l'élevage des enfants reposent quasi exclusivement sur les femmes et que ce travail non rémunéré est effectué gratuitement, **contre rien**, au profit des hommes.

Le fait que les femmes françaises soient entrées massivement dans le salariat ne change strictement rien à l'affaire. Pour mémoire, rappelons le retard considérable pris par le législateur français à libérer les femmes mariées de l'autorisation de leur époux pour exercer une activité professionnelle alors qu'elles représentaient, dès avant l'adoption de la loi de 1965, la moitié de la population active. Si la femme travaille, écrit Delphy, « non seulement son emploi ne la dispense pas du travail domestique mais il ne doit pas nuire à ce dernier. La femme n'est donc libre que de fournir un double travail contre une certaine indépendance économique ».

C'était il y a quarante ans ! Les dernières enquêtes nous permettent de faire le point sur l'évolution des comportements et la répartition du travail au sein des couples. Surprise ? Presque rien n'a changé.

En 1998, une enquête de l'Insee avait déjà établi que 80 % du travail domestique était encore assuré par les femmes. Deux ans plus tard, une autre enquête de la Direction des études du ministère du travail montrait que trois pères sur quatre n'effectuaient aucune tâche parentale au quotidien, quel que soit le nombre de leurs enfants et que le travail parental – une quarantaine d'heures par semaine – reposait aux deux tiers sur les mères (2). La dernière étude du même organisme datant de 2002 établit que le temps passé par un enfant seul avec son père est de 4h22 par semaine, alors qu'il est de 29h25 pour la mère (3). L'enquête de Danièle Boyer sur les pratiques des pères bénéficiaires de l'Allocation parentale d'éducation (1 homme éligible sur 100 contre 1 femme sur 3 a recours à ce dispositif) montre que même chez ces pères au foyer, si l'on assiste à une meilleure répartition du travail parental, les rôles ne sont pas pour autant inversés : ils ne s'investissent pas dans la sphère domestique, au détriment de leurs épouses pourtant salariées (4). Enfin, en 2005, une étude menée par l'Ined et l'Insee (5) permet à nouveau d'évaluer la participation des pères au travail parental.

Même si on observe des nuances dans la nature des tâches, les chiffres de l'inégalité de l'implication parentale n'ont pas varié d'un iota. L'image du « nouveau père » et de la « paternité contemporaine » ou encore l'idéal de partage égalitaire des tâches de soins et d'éducation sont des remarquables mystifications qui viennent occulter la persistance de la division sexuelle inégalitaire du travail domestique. Malgré l'égalitarisme

des discours, la tradition patriarcale continue à gouverner les habitudes familiales : les mères assurent le quotidien et l'intimité, les pères les sorties et les jeux.

En 2009, les hommes tirent toujours profit du travail domestique gratuit accompli par les femmes. Comble du paradoxe, en jouant sur la coexistence de systèmes juridiques européens et français qui juxtapose un principe général d'égalité de droit et des mesures spécifiques compensant des inégalités de fait (par exemple avec les lois sur les retraites des mères fonctionnaires), ils parviennent même à retourner les politiques d'égalité entre les sexes à leur profit (6).

Si on comprend aisément **pourquoi** les hommes ont intérêt à profiter du travail gratuit des femmes (stratégie du « travailler moins pour gagner plus »), on peine à identifier la stratégie du **comment**.

Comment, depuis ces dernières décennies les hommes arrivent-ils à occulter cette partie immergée de l'iceberg patriarcal ? Comment la classe politique quasi exclusivement masculine arrive-t-elle à se faire passer pour féministe dans les médias et l'opinion ? Par quel tour de magie parvient-elle à nous faire prendre des vessies pour des lanternes ?

La réponse est assez simple : en employant les deux artifices des magiciens, l'illusion et la prestidigitation. Le premier fabuleux tour d'illusion consiste à nous faire croire que la France est autant le pays des droits de l'Homme (avec un grand H) que le pays des droits des femmes, de l'égalité des sexes et de la mixité. Le second tour de prestidigitation consiste à nous faire détourner le regard de notre sexisme pour l'orienter ailleurs. C'est un stratagème efficace très en vogue ces dernières années qui peut se résumer ainsi : le patriarcat sévit « là-bas », dans les pays arabes et africains, en Iran et en Afghanistan ou chez nous mais seulement en banlieue chez les hommes et les femmes originaires de « là-bas » (7). Alors qu'il ne sévit pas « ici », pas « chez nous », pas dans la République française. On se focalise ainsi uniquement sur le foulard islamique hier et la burqa demain, et pas sur l'économie politique du patriarcat bien de chez nous.

**Thomas Lancelot**

1 - Christine Delphy, *L'Ennemi principal*. Economie politique du patriarcat, Ed. Syllepse, coll. *Nouvelles questions féministes*, 1998.

2 - Anne-Marie Devreux et Gérard Frinking, *Les pratiques des hommes dans le travail domestique. Une comparaison franco-néerlandaise*. Paris : CSU-CNRS et DARES-Ministère de l'emploi et de la solidarité, 2001.

3 - Anne Bustreel, « Les facteurs de l'implication du père dans la garde des jeunes enfants », dans *La petite enfance*. Entre familles et crèches, entre sexe et genre, sous la direction de Nathalie Coulon et Geneviève Cresson, éd. L'Harmattan, coll. *Logiques sociales*, 2007.

4 - Danièle Boyer, « Le congé parental peut-il promouvoir l'égalité entre hommes et femmes » dans *La petite enfance*. Entre familles et crèches, entre sexe et genre, sous la direction de Nathalie Coulon et Geneviève Cresson, éd. L'Harmattan, coll. *Logiques sociales*, 2007.

5 - Carole Brugeilles et Pascal Sébille, « La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants. L'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations » *Politiques sociales et familiales*, n° 95, pp. 19 - 32, mars 2009.

6 - Anne-Marie Devreux, « Le droit, c'est moi. » *Formes contemporaines de la lutte des hommes contre les femmes dans le domaine du droit* dans *Nouvelles questions féministes*, Vol. 28, N° 2 / 2009.

7 - Il faut écouter les témoignages involontairement hilarants de certaines personnalités « qui s'engagent » recueillis dans le DVD de l'association *Ni putes ni soumises*, *Itinéraire d'un combat*, MK2 doc, 2004.

## RETRAITES : Mesures compensatoires

Bonifications : refuser de renforcer l'inégalité au nom de l'égalité !

### **Les faits sont têtus et nous sommes loin d'une égalité entre les hommes et les femmes dans les tâches domestiques et parentales ...**

Il est évidemment compliqué de défendre des mesures qui pourraient renvoyer à une image de la femme que nous contestons. Mais les faits sont têtus, même si cela nous navre d'avoir à faire remarquer que d'année en année la répartition des tâches d'éducation et ménagères ne se modifie que de quelques minutes, encore s'agit-il le plus souvent de « jouer avec bébé » ou de jardiner... Même si cela nous révolte que l'employeur différencie les promotions selon le genre, que les femmes soient discriminées dans leur emploi et dans leur salaire. Nous souhaiterions donc en finir un jour avec le système des bonifications, car cela prouverait que ces inégalités profondes de notre société ont disparu ! Mais nous ne progressons que lentement. Alors, oui et sans état d'âme, aujourd'hui et jusqu'à ce que les inégalités salariales d'emploi, de carrière des femmes disparaissent, nous exigeons le maintien des bonifications familiales au nom de la compensation des inégalités. Rien ne justifie que les hommes puissent y avoir droit à ce titre, puisque les études montrent que l'arrivée d'un enfant ne modifie pas leur progression de carrière. Nous contestons donc la conception abstraite développée par Bruxelles de l'égalité H/F ! Conception qu'il faudrait aller interpeller, y compris auprès de nos homologues syndicalistes d'autres pays européens si nous voulons être compris-es.

### **Mise en cause de la bonification pour les femmes au nom de l'égalité !**

En ce début d'automne, deux alertes sont venues alarmer des centaines de milliers de femmes. D'abord dans la Fonction Publique où la loi de 2003 a modifié la situation négativement et de 2 façons :

-pour les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> Janvier 2004, la bonification d'un an est maintenue sous condition d'interruption de 2 mois, étendue aux hommes sous la même condition. D'autres mesures restrictives font que de nombreuses mères ont perdu la bonification avec cette loi.

-pour les enfants nés après 2003 il n'y a plus de bonification, mais seulement une majoration de durée d'assurance de 6 mois, ou la validation gratuite du temps partiel et du congé parental jusqu'aux 3 ans de l'enfant (la durée d'assurance est importante dans le calcul pour éviter la décote mais ne « bonifie pas » la pension ; la validation du congé permet de le compter comme une période d'activité, mais ne bonifie pas non plus la pension).

Un recul donc extrêmement lourd, lié à la juridiction européenne (le fameux arrêt Griesmar), que le gouvernement d'alors n'avait pas contesté sur le fond. Aujourd'hui, la commission considère que, comme

les hommes s'arrêtent très peu à l'occasion de la naissance de leur enfant, ils sont de fait discriminés ! Va-t-on reprocher aux femmes leur congé de maternité ?

Face à la levée de boucliers de la part des organisations syndicales, le ministre de la Fonction Publique a fait savoir qu'il défendrait le dispositif à Bruxelles. Mais il faut aller plus loin en discutant ces attendus sur le fond. C'est-à-dire contester ces injonctions sur le fond et non seulement d'un point de vue juridique. Le droit doit servir l'égalité, s'il la dessert, il faut alors contester le droit !

### **Attaque de la Majoration de Durée d'Assurance toujours au nom de l'égalité...**

En même temps, dans le régime général, jusque là préservé, la Majoration de Durée d'Assurance (MDA) était remise en cause toujours au nom de l'égalité hommes/femmes. Pourtant les chiffres sont nets. Les femmes ont des retraites de près de 30 % inférieures à celles des hommes pour les générations qui partent actuellement (carrières courtes, liées aux interruptions pour élever les enfants, temps partiels, précarité, salaires inférieurs, le tout lié à la double journée...). Peu importe à la commission qui, au nom du droit, nie une fois de plus la réalité.

Là encore le gouvernement a été contraint de reculer. Pour les enfants nés avant 2010, la mère gardera les 2 ans de MDA (une année au titre de la maternité, la 2<sup>ème</sup> au titre de l'éducation), les pères pourront prétendre à une année s'ils peuvent prouver qu'ils ont participé à l'éducation des enfants (interruption d'activité).

Pour les enfants qui vont naître à partir de 2010, la première année de MDA sera acquise aux mères au titre de la maternité (ce qui nous donne un appui pour revendiquer pour la Fonction Publique 1 an et non 6 mois, « au nom de l'équité »), la 2<sup>ème</sup> année pourrait être accordée au père si accord des parents dans les 4 ans qui suivent la naissance. En cas de désaccord, la MDA devrait en principe revenir aux mères. Si globalement le dispositif est préservé, il se fragilise : des contentieux sont à craindre au motif qu'on exige du père une interruption qu'on ne demande pas à la mère. Que se passera-t-il pour les couples dont l'un est au régime général et l'autre dans la fonction publique? Cela risque également d'être facteur de déstabilisation du dispositif.

N'y a-t-il pas risque que les couples décident d'attribuer la MDA au père, souvent mieux payé, mais que se passera-t-il en cas de divorce ? Surtout, comment justifier le dispositif face aux couples sans enfants ou aux célibataires si la MDA ne compense pas d'inégalités dans l'emploi et la carrière ?

**Les avantages familiaux sont en réalité plus largement sur la sellette en raison de leur coût. Le contexte nous incite donc à la plus grande vigilance et s'il le faut à la mobilisation.**

Elizabeth Labaye

# Orientation des filles : Evolution ?

**DON'T WORRY !**

**LES FILLES SONT MEILLEURES ÉLÈVES MAIS L'ORDRE DES CHOSES NE CHANGE PAS!**

*Les dirigeants, hommes d'Eglise ou politiciens, ont longtemps écarté les filles de la sphère scolaire. Toutefois, depuis que l'Etat s'est doté d'un projet scolaire ambitieux, impliquant que tout enfant doit bénéficier d'un enseignement identique quel que soit son milieu social et quel que soit son sexe, les filles n'ont cessé de prouver que leur supposée « nature » n'entravait en rien leurs capacités dans les champs du savoir. Aujourd'hui, les enquêtes sur l'école révèlent qu'elles réussissent d'ailleurs mieux que les garçons, les résultats du brevet des collèges, du brevet d'étude professionnel ou du baccalauréat sont autant d'indicateurs de leurs succès. Pourtant, ce constat n'est pas aussi « rose » que l'on pourrait le croire. A l'instar d'une division sexuelle des métiers, il existe une division sexuée très marquée des filières d'enseignement. Et cette sélection sexuée est pernicieuse au sens où elle ne s'effectue plus aux portes de l'école mais bien en son sein.*

Au collège, alors que les filles sont plus nombreuses (57,8 %) dans les filières européennes ou internationales (1), alors qu'à résultats équivalents elles émettent des vœux de poursuite d'études semblables (2) à ceux des garçons, on observe une forte différence sexuée en seconde dite générale. En effet, une récente étude de la DEEP (3) révèle que les classes à option de détermination Art ou LV3 sont composées à 74 % de filles, alors que les classes à options ISI, MPI, ou PCL (4) sont elles constituées à 84 % de garçons ! En classe de première ST2S (5), les filles représentent 97 % des effectifs, tandis qu'en première option informatique et systèmes de production elles ne sont présentes qu'à hauteur de 6 %. De façon plus générale, les filles s'orientent davantage en L (79 % des effectifs) et en ES (62 %) et les garçons en S (54 % des effectifs) et en STI (90 %).

Une analyse plus fine de cette étude aggrave cette observation, car sur dix garçons qui se jugent très bons en français, seul 1 sur 10 est orienté en L, alors que sur dix filles qui se jugent très bonnes en français, 3 sur 10 sont dirigées vers la filière L. Quand ils se jugent très bons en mathématiques, 8 garçons sur 10 sont dirigés vers la filière S alors que lorsqu'elles se jugent très bonnes en mathématiques, 6 filles sur 10 sont orientées en S.

**Une question essentielle s'impose : quelle est notre part de responsabilité, en tant que parents, en tant qu'enseignant-e-s, dans les conseils de classes et ailleurs, pour préférer orienter nos filles vers des filières qui, dans les représentations communément partagées, sont sensées correspondre aux qualités morales présumées innées des femmes : sensibilité, douceur et intuition...**

En ce qui concerne la répartition sexuée en enseignement professionnel, qui accueille environ 700 000 jeunes élèves chaque année (46 % de filles), les constats sont encore plus préoccupants. Les études (6) du ministère de l'Education Nationale révèlent que les filles représentent 70 % des effectifs dans les filières du service et seulement 13 % dans les filières de production. Sur les 30 spécialités de formations proposées en CAP et BEP production, elles ne composent que 13 % des effectifs et, de surcroît, 15 filières, soit la moitié, sont constituées à plus de 90 % de garçons. Rappelons que le secteur Production en lycée professionnel prépare environ 500 000 élèves chaque année (7).

La parité, pourtant tant convoquée dans le débat public, est loin d'être une réalité dans la sphère scolaire. Une réelle orientation sexuée persiste et, au même titre que l'école reproduit les inégalités sociales, elle reproduit les inégalités de sexe. Et cette division scolaire sexuée est en parfaite cohérence avec la répartition sexuelle des métiers où, malgré une apparente harmonisation des comportements professionnels, les métiers féminins sont en fait peu diversifiés (8), les emplois à responsabilités sont bien moins proposés aux femmes qu'aux hommes, une forte concentration de femmes occupe des postes peu qualifiés, ou encore, pour un travail identique, leurs salaires sont toujours inférieurs à ceux des hommes. Ces éléments, parmi d'autres, révèlent qu'école, emploi, et activité professionnelle sont encore, au XXI<sup>e</sup> siècle, des réalités sociales fortement marquées par la différence sexuelle.

*Ah ! Société patriarcale, quand tu nous tiens...*

**Sigrid Gérardin**

*1 Filières ou, malgré les objectifs annoncés d'un meilleur apprentissage des langues étrangères pour tous, la sélection s'opère exclusivement sur les bons résultats des élèves.*

*2 Lorsque les notes oscillent entre 9 et 13 au contrôle continu du brevet, 77 % des garçons veulent s'orienter en seconde générale et technologique et 20 % en BEP. Les filles, dans la même situation, font des vœux identiques, respectivement 78 % et 19 %.*

*3 Source : MEN-MESR-DEPP, panel de la DEPP - Élèves entrés en sixième en 1995.*

*4 Respectivement : initiation aux sciences de l'ingénieur, mesure physique et informatique, physique et chimie de laboratoire.*

*5 Sciences et techniques sanitaires et sociales (remplace la filière sciences médico-sociales).*

*6 Voir les études de la DEEP, Repères et références statistiques, Edition 2006 : La répartition des élèves préparant un diplôme professionnel selon les spécialités de formation.*

*7 En 2005, selon l'étude de la DEEP, les lycées de métropoles et des DOM-TOM préparaient 524 000 élèves à un CAP ou BEP.*

*8 La moitié des femmes actives se concentre sur seulement 20 % des métiers et 86 % des femmes actives travaillent dans le secteur tertiaire qui occupe à lui seul 73 % des actifs. Voir Bereni L, Chauvin S, Jaunait A, Revillard A, Introduction aux Gender Studies, De Boeck, Bruxelles, 2008, tableau 7 page 130*

# Les études ont un genre, le genre a ses études

## **Cette question est persistante mais comment conjurer le sort ?**

Eradiquer les stéréotypes dans l'éducation ne va pas de soi... Malgré des avancées, ils pèsent encore lourdement sur le développement de la personne et ses choix de vie personnelle et professionnelle.

L'éducation nationale n'est pas en reste dans la persistance de ces stéréotypes. Les activités scolaires - et leur contenu - en dépit de toutes les recommandations, restent très labellisées masculines ou féminines. Une mosaïque de pratiques et d'habitudes entérine de fait les représentations sociales du féminin et du masculin : filles bavardes, garçons bagarreurs, filles qui « font ce qu'elles peuvent » et garçons « qui pourraient faire mieux », chacun-e est renvoyé-e à son sexe en conformité avec ce qu'on suppose devoir être assumé à ce ti-

tre (les mathématiques et l'EPS pour les garçons, les langues et les lettres pour les filles...).

Il faudrait accepter de dénicher ces mille représentations qui encombrant les relations enseignant-es/enseigné-es et les contenus même de nos cours. Les curriculums cachés camouflent également une sorte d'auto prédiction qui participe activement à la fabrication de la valeur scolaire.

## **Des outils commencent à circuler, mais seront-ils des leviers suffisants pour déconstruire ce que des siècles d'histoire ont appris comme assignation aux rôles de sexe ?**

Maintenant que nous avons le bulletin de santé, il serait bon d'œuvrer à écrire les ordonnances !

**Nina Charlier**

## Actualités

### **17 octobre MANIFESTATION POUR LES DROITS DES FEMMES à PARIS...**

Le 17 octobre est un appel d'associations, de syndicats et de partis politiques à participer à cette manifestation qui entend dénoncer les attaques encore plus violentes envers les femmes dans cette période de crise : précarité, inégalité salariale, travail à temps partiel imposé, chômage ....

La mobilisation se fait autour de 6 thématiques : LIBERTÉ, AUTONOMIE, DIGNITÉ, LAÏCITÉ, ÉGALITÉ, SOLIDARITÉ. Ces thèmes rappellent l'importance pour les femmes de disposer librement de leur corps et du respect de leur sexualité, mais aussi d'obtenir une réelle égalité financière, sociale et politique, leur autonomie et leur dignité en dépendent. Cette mobilisation affirme aussi que la laïcité est primordiale et qu'il faut refuser toute ingérence des intégriismes religieux dans la vie des femmes.

### **ATTAQUE des services dans les hôpitaux qui pratiquent des IVG en l'Île de France**

Nous savons qu'il est déjà particulièrement difficile d'avoir une IVG durant la période des vacances d'été dans toute l'Île de France, et qu'alors les délais amplement dépassés obligent les femmes à aller à l'étranger.

Aujourd'hui le gouvernement met encore plus en danger la vie et la santé des femmes car des centres importants qui pratiquent les IVG sont transférés vers d'autres structures. Ainsi sont fermés depuis mai pour Paris : Broussais (1309 IVG sous techniques chirurgicales ou médicamenteuse), Tenon (523) et pour le Val de Marne Jean Rostand (119) où il ne restera plus qu'un centre (Bicêtre). Cela s'ajoute à la cinquantaine de centres (petits ou grands) pratiquant les IVG fermés ces dernières années, avec parfois des raisons avancées faisant force de loi comme la sécurité, ce qui est loin d'être vérifié...

Non seulement on oblige les femmes à aller dans une autre région mais il n'est pas acquis que les hôpitaux qui subsistent puissent accepter de nouvelles IVG, soit pour des raisons du nombre trop important d'actes avec le même personnel, soit en application de « la clause de conscience » ; ainsi Saint Antoine qui fait déjà 645 IVG devra absorber les 523 de Tenon ....

Là encore il y a un hiatus entre l'égalité formelle et l'égalité réelle. Que vaut la possibilité de pratiquer une IVG si on ne trouve aucune structure pour le faire !

### **PRÉCARITÉ TOUJOURS PLUS GRANDE POUR LES ÉTUDIANTES**

La mutuelle étudiante LMDE, avec l'Observatoire Expertise et Prévention de la Santé des Étudiants (EPSE), a réalisé une enquête en juin 2008 (ENSE 2) plus affinée que celle de 2005 (ENSE 1) dans les méthodes et correctifs.

Il apparaît que des différences existent entre étudiantes et étudiants et entre lieux de résidence, tant sur le plan de la santé que sur celui de la sexualité. Le modèle contraceptif préservatif/pilule est très prégnant pour les jeunes qui souhaiteraient d'autres modes de contraception. Surtout la situation des DOM est inquiétante.

A la Réunion 10 % des étudiantes déclarent n'utiliser aucun moyen de contraception, 8,6 % en Martinique, contre seulement 2 % en métropole. En métropole 62 % des étudiantes utilisent actuellement un moyen de contraception contre 60 % à la Réunion, 50 % en Guadeloupe et seulement 38 % à la Martinique. Ces chiffres montrent la nécessité d'organiser des grandes campagnes régulières auprès des jeunes sur l'information et l'éducation à la santé. Ils montrent aussi qu'il est urgent de faire une analyse plus fine par territoire.

*Les personnels de l'éducation nationale ont bien sûr toute leur place à prendre dans ces campagnes qui doivent d'ailleurs commencer bien en amont de l'enseignement supérieur.*

D'autre part, l'enquête montre que le choix d'un gynécologue ou d'un généraliste pour prescrire un moyen de contraception dépend du milieu social et culturel. Les boursières choisissent plus un généraliste (37 %), idem pour les étudiantes qui ont eu une mère non scolarisée (56 %) et dans les DOM (65 % à la Réunion, 43 % en Martinique et 40 % à la Guadeloupe). Les dépassements d'honoraires des gynécologues peuvent bien sûr être des phénomènes explicatifs surtout que les médecins en secteur 1 sont peu nombreux et ne peuvent plus absorber de nouvelles clientes.

*Nous devons lutter contre tous les obstacles financiers liés à un manque d'information, ou à la mauvaise volonté de certaines professions (pharmaciens et pilule du lendemain) dans l'accès à la contraception pour les jeunes : « la meilleure contraception est celle que l'on choisit », ainsi que dans l'accès à l'IVG.*

**Retrouvez les infos  
sur le site web de la fsu:  
<http://fsu.fr>**

imprimé par nos soins - n°ISSN: 1247-2859 - N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: Octobre 2009 - Prix: 0.40€

Directeur de la Publication: Gérard Aschieri

**POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, Info**  
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 - **E-Mail** : fsu.nationale@fsu.fr